

EXPOSITION CANINE NATIONALE

Avec attribution du Certificat d'Aptitude au Championnat National de Conformité au Standard
Organisée sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, de la Société Centrale Canine et de la ville d'Evreux

EVREUX

CAGES
GRATUITES
EN NOMBRE
LIMITÉHIPPODROME D'EVREUX NAVARRE
Rue des Marronniers - GPS : N.49.01364 - E.1.11431
Jeudi 30 Mai 2019 de 8h à 17hUN BAR-BUFFET
SERA INSTALLÉ
À L'INTÉRIEUR DE
L'EXPOSITIONSouvenir à chaque exposant - Coupes aux C.A.C.S., RCACS, 1^{er} Exc ou TB Classe Jeune,
Classe Champion, à tous les Lots d'Eleavage et à toutes les meutes,
Plaques de chenils aux 1^{er}, 2^e, 3^e Exc. C.O., C.I., C.T. et C.CH et 2^e Exc. ou TB C.J. et aux « Très Prometteur »Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse
Les cartes d'exposant seront adressées
dans la semaine précédent l'expositionSéance de confirmation seule pour les chiens non exposés
le mercredi 29 mai 2019
Formulaire d'inscription à demander au 02 32 24 01 41 ou contact@sce27.fr

Clôture officielle des engagements le 7 Mai 2019 (date de la Poste faisant foi)

L'Association se réserve le droit de clore les inscriptions avant cette date si le nombre des engagements correspondant à la place disponible est atteint.
ATTENTION : un retard dans le tri postal étant toujours possible, ne pas attendre la dernière semaine pour envoyer les engagements.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} GROUPEBerger Allemand..... M. GABARD
Berger de Beauce, des Pyrénées, Picard, Catalan, Shetland M. MOINGS
Colley, Bearded, Berger Blanc Suisse, Berger Hollandais,
Schapendoes, Chien Loup de Saarlös, Berger de la Serra de Aires..... M. MOCQUE
Spéciale Kelpie et Bouviers d'Australie..... M. DUPAS
Spéciale Bouvier des Flandres et des Ardennes,
Bergers Belges, Schipperke, Berger Australien, de Brie,
Chien Loup Tchecoslovaque, Bobtail, Welsh Corgi, Niziny,
Autres races du 1^{er} groupe M. KARCHER2^e GROUPETerrier Noir de Russie M. JACOBS
Cimarron Uruguayen, Dogue de Majorque, Mâtin Espagnol M. MOCQUE
Montagne des Pyrénées, Matin des Pyrénées M. MOINGS
Bullmastiff, Mastiff Mme TOMPOUSKY
Spéciale Saint Bernard et Dogue du Tibet,
Bulldog Anglais, Dogue Argentin Mme BOTTUSSI
Terre Neuve, Landseer, Bouvier Bernois, d'Appenzel,
de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse Mme RIVIERE
Dogue Allemand, Cane Corso, Chien de Montagne de l'Atlas M. BASSET
Dogue de Bordeaux, Mâtin Napolitain, Shar Pei, Rottweiler Mme LAFAY
Autres races du 2^e groupe Mme TOMPOUSKY3^e GROUPEAiredale, Bedlington, Border terrier, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich,
Sealyham, Terrier Australien, Brésilien, d'agrément noir et feu, Jagd, Irlandais,
Japonais, Tchèque, Kerry Blue, Welsh Terrier, Staffordshire Américain..... M. JACOBS
Fox Terrier, Jack Russell, Parson Reverend Russell,
Staffordshire Bull Terrier..... M. TRICQUENEAUX
Spéciale Bull Terrier Mme TOMPOUSKY
Yorkshire Terrier Mlle MIGNON
Cairn Terrier, Dandie Dinmont, Scottish, West highland white terrier,
autres races du 3^e groupe..... M. BARENNE4^e GROUPE

Tout le groupe M. FAVRE

5^e GROUPEAkita Américain Mme TOMPOUSKY
Spéciale Spitz Allemand et Italien, Spitz des Visigoths, japonais,
Finlandais, de Norbotten, Siberian Husky, U Cursinu, Chow Chow, Eurasier M. LENEUF
Akita Inu, Basenji Mme BOTTUSSI
Autres races du 5^e groupe M. BARENNE6^e GROUPEBasset des Alpes, Basset Fauve de Bretagne, Griffon Fauve de Bretagne,
Basset Griffon Vendéen, Grand Griffon Vendéen, Briquet Griffon Vendéen,
Beagle, Beagle Harrier, Harrier M. SALLET
Dalmatien Mlle MIGNON
Spéciale Basset Hound,
Autres races du 6^e groupe M. FAVRE7^e GROUPEBraque d'Auvergne, Braque Italien, Spinone M. FAVRE
Spéciale Epagneul Breton M. AMBEL
Spéciale Setter Anglais Mme MADIOT
Spéciale Setter Gordon, Epagneul Picard, Bleu de Picardie,
de Pont Audemer, Braque de Weimar, Braque Hongrois M. VIEUBLE
Spéciale Epagneul de Munster, Spéciale Langhaar,
Spéciale Epagneul Français, Spéciale Korthal, Spéciale Setter Irlandais,
Autres races du 7^e groupe Mme ROCHEBEUF8^e GROUPERetrievers Mme MICHAUD
Cocker Anglais, Américain, English Springer Spaniel, Field Spaniel,
Sussex Spaniel, Clumber Spaniel, Welsh Springer Spaniel, Chiens d'eau M. FACQ
Autres races du 8^e groupe M. DUPAS9^e GROUPE*Spéciale Caniches* Mme MICHAUD
Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon, Bouledogue Français..... Mlle MIGNON
Epagneul Papillon, Phalène, Pekinois, Japonais, Petit Chien Russe..... Mlle GURTNER
Bichons, Petit Chien Lion, Coton de Tulear, Shih Tzu,
Epagneul du Tibet, Terrier du Tibet, Lhasa Apso..... M. SALLET
Carlin, Boston Terrier Mme LAFAY
Chien Chinois à crête, Chihuahuas, Cavalier King Charles, King Charles,
Autres races du 9^e groupe M. JOUANCHICOT10^e GROUPE

Tout le groupe M. DUPAS

Races non reconnues par la FCI

Berger Américain miniature M. MOCQUE
Barbado da Terceira..... M. DUPAS
Continental Bulldog..... Mme LAFAY
Spéciale Epagneul de Saint Usage..... M. FAVRE
Spéciale Chien Particolore à poil frisé Mme MICHAUDEngagement sur internet - *paiement sécurisé*
<https://cedia.fr>Renseignements et Engagements :
ACT de l'Eure - 1, rue du Muguet - Le Boshion - 27930 REUILLY
☎ 02 32 24 01 41 ou contact@sce27.frN.B. : LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT D'APPORTER DES MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DES RACES
AFFECTÉES AUX JUGES EN FONCTION DU NOMBRE DE CHIENS ENGAGÉS OU DE L'ABSENCE D'UN JUGE

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

L'exposition se tiendra à Evreux, Hippodrome d'Evreux Navarre, le 30 Mai 2019

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - Les chiens pourront être présents dans l'enceinte de l'exposition à partir de 8h00. Portes ouvertes, les jugements commenceront à 9h30.

LOGEMENT - Les chiens seront logés dans des cages (en nombre limité). Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 15 €. Un bar-buffet sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont le jour de naissance et le jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)
Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variétés, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine de l'Eure par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagement est fixée au 7 Mai 2019.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le Juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, (la) Meilleur(e) classe Champion ayant

reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Havovart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
- Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
- Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois
- Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement elles auront motivées et être accompagnées d'une caution de 84 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an appartenant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race

Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Demande d'engagement à renvoyer à l'Association Canine de l'Eure - 1, rue du Muguet - Le Boshion - 27930 REUILLY

Une feuille par chien - un chien par feuille - Photocopies acceptées

Remplissez soigneusement (SANS LES DÉTACHER) pour chaque chien les deux volets de la demande d'engagement.
 Tout bulletin d'inscription incomplètement rempli ou non accompagné du règlement sera refusé.

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

<p>Variété : _____ pour les races suivantes : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.</p>	<p>Nature du poil : _____ pour les races suivantes : Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées, Hollandais, Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.</p>	<p>Couleurs : _____ pour les races suivantes : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.</p>	<p>Taille : _____ pour les races suivantes : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.</p>	<p>Poids : _____ pour les races suivantes : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.</p>
---	--	--	---	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Confirmation

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon endroit.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

un accusé de réception sera adressé une semaine avant l'exposition.

Feuille à adresser accompagnée de son règlement à l'ordre de l'Association Canine de l'Eure à :
Association Canine de l'Eure - 1, rue du Muguet - Le Boshion - 27930 REUILLY
Tél : 02 32 24 01 41 - e-mail : contact@sce27.fr

- Joignez obligatoirement :**
- une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse
 - photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens venant de l'Étranger ou appartenant à la 2° catégorie,
 - une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION	
• 1 ^{er} chien (catalogue compris).....	37 €
• 2 ^e chien.....	30 €
• 3 ^e chien.....	25 €
• 4 ^e chien et suivants.....	20 €
• Puppy (6-9 mois), Baby (4-6 mois).....	15 €
• Vétérain.....	15 €
• Ne concourant pas.....	10 €
• Lot d'Affixe ou reproducteur (voir détails dans le règlement).....	15 €
• Meute (donnant droit à 6 engagements en classe individuelle).....	50 €
• Chiens suivants dans la meute.....	10 €
• Ticket Accompagnateur.....	5 €

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (1 seule classe individuelle) <small>(Voir définition des classes dans le règlement)</small>	Sommes adressées
<input type="checkbox"/> Intermédiaire	
<input type="checkbox"/> Ouverte	
<input type="checkbox"/> Travail	
<input type="checkbox"/> Champion	
<input type="checkbox"/> Jeune	
<input type="checkbox"/> Puppy	
<input type="checkbox"/> Baby	
<input type="checkbox"/> Vétérain	
<input type="checkbox"/> Ne Concourant Pas	
<input type="checkbox"/> Meute	
<input type="checkbox"/> Chien supplémentaire meute	
<input type="checkbox"/> Lot d'affixe, Lot de reproducteur	
<input type="checkbox"/> Ticket Accompagnateur : 5 € x	
<input type="checkbox"/> Cotisation	
<small>(si vous sollicitez votre adhésion à l'A.C.T.E. : 13,00 €)</small>	
TOTAL	

**CLÔTURE OFFICIELLE
 DES ENGAGEMENTS : 7 MAI 2019**

**Recopiez très lisiblement et soigneusement tous les renseignements dans la partie ci-dessous qui servira à l'édition du catalogue.
 Attention aux précisions indispensables pour certaines races (voir ci-dessus) et classes (voir au verso).**

N° de tatouage : _____ N° LO : _____
ou identification

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Né le : _____ Sexe : Mâle - Femelle

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (M. Mme Mlle) _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétérain
 Ne concourant pas Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Meute Confirmation

Réservé à la Société

Feuille à renvoyer à l'Association Canine de l'Eure

NOM : M., Mme, Mlle
Rayer la mention inutile

PRENOM :

Adresse complète :

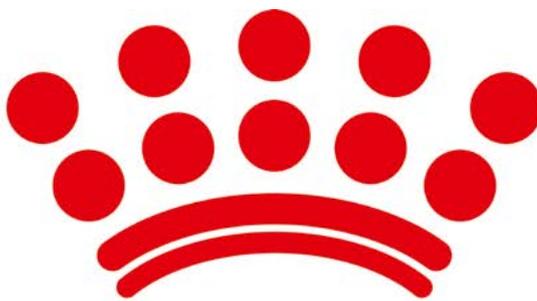
..... Tél :

Propriétaire d'un chien appartenant à la race :

Déclare adhérer à l'Association Canine Territoriale de l'EURE Fait à le 2019

Cotisation : Membre Actif : 13 € - Couple : 16 €

Signature



ROYAL CANIN®

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte)
La récompense doit être obtenue avant le 7 Mai 2019.

Chiens de Défense :

- Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :
- soit un Brevet chien de défense en Ring
 - soit un Brevet Campagne
 - soit un Brevet Mondioring
 - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
 - soit un Brevet de Pistage français
 - soit un Brevet de recherche utilitaire
 - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
 - soit un test international de sauvetage
 - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 7 Mai 2019.
Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

RÉPONSE : _____

A L'ATTENTION DES EXPOSANTS

Il a été constaté de plus en plus le manque de discipline de certains exposants qui, dès les jugements, tentent de sortir de l'exposition avec leur chien, avant l'heure fixée (17h).

Cette pratique est inadmissible car elle prive le public qui paie un droit d'entrée d'un certain nombre de chiens. Le seul bénéfice des expositions est justement fourni par les visiteurs et ces bénéfices sont indispensables au maintien de telles manifestations.

En outre, cette pratique est contraire à l'intérêt même de l'exposant car elle le prive du contact avec un public le plus souvent très intéressé et auquel l'exposant fait connaître la race qui lui est chère.

De plus, il serait souhaitable que les exposants affichent les cartons de prix décernés à l'exposition même, cela permet aux spectateurs non avertis de s'éduquer.

Si vous ne vous sentez pas le courage d'observer ces dispositions, n'engagez pas vos chiens ; cela nous évitera d'avoir à prendre des sanctions qui ne seraient que l'application du règlement.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre sportivité